

Réponse écrite à l'interpellation de M. Clément Bourgeois, Conseiller communal, et consorts, intitulée « Quelles mesures d'accompagnement aux travaux de l'OFROU sur le territoire morgien ? »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 27 mars 2024, une interpellation a été déposée par M. Clément Bourgeois et consorts, concernant les mesures d'accompagnement aux travaux de l'OFROU sur le territoire morgien. Ce texte souligne notamment que :

L'OFROU envisage d'augmenter la capacité de trafic sur l'autoroute entre Lausanne et Genève et qu'un projet en cours vise à résoudre le problème d'engorgement prévu entre Morges-Est et Aubonne, ceci en voulant y ajouter sur ce tronçon une bande d'arrêt d'urgence "active" pour offrir une troisième voie de circulation pendant certaines heures.

En outre, il est évoqué des "mesures anticipées" (VoMa), qui comprennent des projets d'intervention avant les travaux principaux, planifiés pour une période de 2 ans. Ceux-ci comprennent entre autre des travaux de réfection du pont de l'autoroute près du giratoire du Moulin.

Par conséquent, les signataires de l'interpellation mettent en avant le fait que ces travaux d'envergure dans une zone déjà fortement sollicitée soulèvent des préoccupations, ceci particulièrement en terme d'impact sur l'intermodalité par rapport au dépose minute, ainsi que les parkings à deux roues qui sont installés dans ce périmètre.

Ainsi, il est posé les questions suivantes :

Question 1 :

Dans le cadre de ses contacts avec l'OFROU, la Municipalité a-t-elle obtenu la garantie que l'élargissement du pont, nécessaire à la création d'une bande d'arrêt d'urgence, sera intégré au projet principal (soumis à une enquête publique) et ne sera pas réalisé dans le cadre de mesures anticipée ?

Réponse :

Il n'y aura pas de mise à l'enquête pour la réfection du pont de la Gare. Les travaux sur le pont de la Gare sont des travaux d'entretien lourd et de mise aux normes en terme de sécurité. Les mises à l'enquête concerneront principalement le prolongement de la réaffectation de la bande d'arrêt d'urgence entre Morges-Est et Aubonne, le deuxième assainissement du bruit routier, le nouvel aménagement de la jonction de Morges-Ouest, le bassin de traitement des eaux de chaussées de l'autoroute à la jonction de Morges-Ouest, ainsi que les installations de chantier.

La mesure anticipée dénommée VoMa « Pont de la Gare » consiste à réaliser l'entretien lourd et la mise aux normes de cet ouvrage en termes de sécurité. Dans ce cadre, celui-ci sera assaini (traitement des parties dégradées par 60 années de service) et mis aux normes de sécurité (renforcement aux séismes, création d'une bande d'arrêt d'urgence, modification du système de retenue des véhicules). Il est à noter qu'en l'espace de trois ans, deux accidents impliquant des poids lourds se sont produits sur le pont de la Gare, causant des dégâts à la paroi antibruit. La mise aux normes de l'ouvrage permettra de limiter notablement cette situation dangereuse. Le prolongement de la bande d'arrêt d'urgence active est un projet d'aménagement qui prévoit, dans une première phase, de compléter le dispositif actuel entre l'échangeur d'Ecublens et la jonction de Morges-Est jusqu'à Morges-Ouest. Ce nouvel aménagement sera soumis à une enquête publique.

Question 2 :

Le temps des travaux d'assainissement du pont, une réduction partielle voir totale du stationnement deux-roues ainsi que du dépose-minute est à craindre. Quelles actions ont été ou sont entreprises par la Municipalité afin de ne pas réduire l'attractivité de la plateforme multimodale ? Le cas échéant, avec quel financement ?

Réponse :

La Municipalité, pour être proactive dans les discussions avec l'OFROU mais également avec les CFF, a mis en place un groupe de coordination dont elle est le pilote. Ce groupe est chargé de coordonner les travaux de tous les intervenants dans ce secteur très restreint. Dans nos discussions, il a été demandé à l'OFROU et aux CFF de conserver un emplacement pour les deux-roues dans le secteur et de financer leur déplacement.

Question 3 :

Le projet d'assainissement du pont autoroutier prévoit le remplacement de la paroi anti-bruit côté Jura, des garanties ont-elles été données à la Ville de Morges quant à l'efficacité de la nouvelle structure ? Si non, la Municipalité compte-t-elle obtenir des engagements de la part de l'office fédéral des routes ou mener ses propres investigations comme le suggérait le postulat « Agir contre le bruit de l'autoroute » déposé en 2021 ?

Réponse :

L'OFROU reconstruira la paroi antibruit côté Jura, le projet n'est pas encore terminé et la Municipalité sera attentive à la qualité du projet de la nouvelle structure (efficacité et impact). Afin d'être force de proposition, la Municipalité, dans son rapport/préavis « Agir contre le bruit de l'autoroute », demande au Conseil communal un montant pour mandater une expertise neutre et indépendante des niveaux sonores dus à l'autoroute.

Question 4 :

Dans le cadre du projet de bande d'arrêt d'urgence « active », la Municipalité a-t-elle des contacts avec l'OFROU ? Pose-t-elle des conditions quant à son soutien au projet, par exemple en exigeant des aménagements qui permettraient d'atténuer au maximum les nuisances liées à l'élargissement de la BAU et plus généralement des mesures d'atténuation de la coupure urbaine que représente l'autoroute ?

Réponse :

Comme mentionné plus haut, la Municipalité a constitué un groupe de coordination dont elle est le pilote. La position de la Municipalité quant à l'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence et à l'abaissement de la vitesse est conditionnée à une évaluation complète des incidences potentielles sur la circulation et de l'impact environnemental, dont le bruit routier. La Municipalité prendra position une fois qu'une analyse exhaustive de l'OFROU lui sera communiquée. Cependant, la Municipalité soutient activement, en coopération avec les autorités cantonales et fédérales, l'élaboration d'un plan global pour l'optimisation des infrastructures, notamment les jonctions autoroutières complètes d'Ecublens et de Chavannes, lesquelles contribueront à la diminution du transit en ville de Morges.

Question 5 :

Quelles sont les perspectives à moyen/long terme concernant la traversée autoroutière de Morges ? Des démarches sont-elles en cours en vue de redémarrer des études visant à libérer le centre-ville de Morges de cette infrastructure ?

Réponse :

Des contacts ont été pris avec le Canton, notamment avec le Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH), pour faire valoir les intérêts de la population morgienne. Il en ressort que le Grand Conseil devra prochainement se prononcer sur un crédit de réalisation pour les jonctions de Chavannes et Ecublens. L'EMPD y relatif ne sera déposé au Grand Conseil qu'une fois que les résultats sur le référendum sur les élargissements autoroutiers entre Nyon et le Vengeron seront connus (référendum fin 2024). La position de la population vaudoise sera déterminante pour la poursuite des projets autoroutiers et la reprise des études pour un contournement autoroutier.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 10 juin 2024.

Réponse écrite au Conseil communal en séance du 19 juin 2024.